

Déconfinement : comment va se passer la réouverture des commerces le 11 mai

Le Premier ministre est revenu ce mardi sur le plan de réouverture des commerces, très attendu de la profession comme des clients. Retour sur trois questions clés. Qui va rouvrir ? Premier point : exception faite des cafés et restaurants - pour lesquels une décision sera prise fin mai -, les commerces rouvriront le 11 mai. « Nous sommes satisfaits, c'était notre principale revendication », se réjouit Jacques Creyssel, le président de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD). Tous seront-ils concernés ou bien ceux implantés dans les départements considérés comme « rouges » au regard de la propagation du virus seront-ils priés d'attendre ? Sollicité ce mardi, Bercy précise que cette réouverture concernera « tous les magasins dans tous les départements ». Les marchés, dont la majorité sont pour l'heure fermés, eux, seront « en général autorisés », sauf si les maires estiment que les conditions sanitaires ne sont pas réunies. Enfin, pour ce qui est des centres commerciaux, ils pourront également accueillir de nouveaux clients, sauf ceux de plus de 40 000 m². Pourquoi ? Parce qu'ils « pourraient drainer des populations hors du bassin de vie » selon le Premier ministre, d'où un risque accru de réactivation de l'épidémie. Dans leur cas, « les préfets pourraient décider de ne pas les ouvrir », a-t-il souligné. « Nous avons été surpris par cette annonce, d'autant que 50 % de nos magasins sont dans des centres commerciaux, réagit Benoît Legrand, le directeur du réseau Go Sport. Il nous faudra attendre le retour du préfet à ce sujet mais dans quel timing ? De notre côté, nous avons déjà prévu le retour de nos collaborateurs en magasin dès le lundi 4 mai afin de préparer nos points de vente pour le 11 mai ». Ces 108 centres commerciaux de plus de 40 000 m² sur les 835 en France « représentent 41 % du chiffre d'affaires du secteur », regrette également Gontran Thüring, le délégué général du Centre national des centres commerciaux (CNCC) qui a « néanmoins bon espoir de les voir rouvrir, car leur zone de chalandise est souvent intégrée dans le bassin de vie ». VIDÉO. Déconfinement : ce qu'il faut retenir du discours d'Edouard Philippe Quelles seront les mesures de sécurité ? Flux organisés afin de respecter l'espace d'un mètre minimum entre les clients, règles de distanciation à respecter, protection du personnel, port du masque recommandé pour le personnel et les clients... « Chaque commerce devra répondre à un cahier des charges strict », a insisté le Premier ministre. Surtout, les commerçants pourront rendre le port du masque obligatoire pour entrer dans leur magasin. Pour Yohann Petiot, le délégué général de l'Alliance du commerce, qui représente 450 enseignes d'habillement et de chaussures, beaucoup de points restent flous. « Le Premier ministre a parlé d'un cahier des charges strict mais quel est-il ? Nous n'en savons rien. Il a évoqué le contrôle du flux, mais sur quels critères ? Comment fait-on pour les cabines d'essayage ? Et puis, nous devons fournir des masques aux salariés mais encore faudra-t-il réussir à s'approvisionner. Nous sommes toujours dans l'incertitude », regrette-t-il. Un point positif, cependant : « nous avons demandé à ne pas être obligés de fournir des masques à nos clients et cela a été entendu ». Les commerces seront-ils prêts ? Beaucoup d'entre eux n'ont pas attendu les annonces d'Edouard Philippe pour élaborer un « plan ». L'Alliance du commerce attend ainsi un retour de Bercy sur les « recommandations que nous leur avons envoyées pour mettre en place les mesures ». D'autres enseignes ont aussi pris

les devants en vue du 11 mai. « Très rapidement, en mars, nous avons anticipé et commandé 500 000 masques, ce qui constitue trois mois de stocks mais aussi 10 000 flacons de gel, 1000 pulvérisateurs désinfectants ou encore 500 plexiglas et 1000 visières. On a bien fait d'anticiper car on vient tout juste de recevoir, ce matin, les masques alors qu'on avait passé commande le 25 mars », explique Benoît Legrand de Go Sport, qui a par ailleurs défini en amont un parcours client. « Nos collaborateurs auront évidemment des masques, ainsi que, pour chaque poste, une fiche précise de prévention et de mesures à adopter. Pour les clients, il y aura du gel à l'entrée et au niveau des bancs lorsqu'ils essaient les chaussures. Les cabines d'essayage seront en revanche fermées, mais nous avons rallongé la politique de retour à 60 jours. Et quand un produit est retourné, il sera mis en quarantaine jusqu'au lendemain », énumère-t-il. VIDÉO. Plan de déconfinement : 20 millions de masques grand public lavables à partir de mai Enfin, il y aura une régulation du flux à l'entrée : « nous avons pris comme ratio 1 personne pour 10 m². Il y aura des marquages au sol à l'entrée des magasins et à l'intérieur dans toutes les zones statiques, comme aux caisses, aux ateliers de flocage des maillots ou de réparation. Nous ne comptons pas obliger nos clients à porter un masque pour rentrer dans nos magasins car il me semble que nous avons pris toutes les mesures pour garantir la sécurité sanitaire de nos clients et de nos collaborateurs. »



Des commerces fermés à Paris, ici rue de la Chaussée d'Antin, dans le IX^e arrondissement.

Des commerces fermés à Paris, ici rue de la Chaussée d'Antin, dans le IX^e arrondissement.

LP/Matthieu de Martignac

par Sylvie De Macedo Et Odile Plichon

